



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

**Rapport de la Commission de Gestion et des Finances
sur l'examen du
RAPPORT DE GESTION 2022**

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion et des finances (ci-après « COGEFI ») s'est réunie deux fois pour l'examen des comptes et de la gestion 2022. Une première fois le lundi 15 mai 2023 de 20h00 à 22H40 à la salle des Commissions pour une séance de préparation, à l'issue de laquelle une liste de questions sur les comptes et la gestion a été transmise à la Municipalité. Une 2^{ème} fois le jeudi 25 mai 2023 de 8h00 à 19h00 dans la salle du Conseil communal pour l'audition de l'ensemble de la Municipalité.

Les compositions de la COGEFI pour ces deux séances étaient les suivantes :

Séance de préparation du 15 mai 2023

Présidente : Madame Helena FROEHLICH (PLR)
Membres : Madame Anne GUTHMULLER (ASSE)
Messieurs Markus AFFOLTER (SCD)
Nicolas GUILLOT (ASSE)
Michael HAUSCHILD (ASSE)
Hans-Jörg HIRSCH (ASSE)
Simon HOSTETTLER (PLR)

Séance de travail du 25 mai 2023

Présidente : Madame Helena FROEHLICH (PLR))
Membres : Messieurs Markus AFFOLTER (SCD)
Nicolas GUILLOT (ASSE)
Michael HAUSCHILD (ASSE) (excusé le matin)
Hans-Jörg HIRSCH (ASSE)
Simon HOSTETTLER (PLR)

Rapportrice pour la gestion : Anne Guthmuller (ASSE)

Déroulement de la séance du 25 mai 2023

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle durant la journée en présence constante du boursier communal Monsieur Didier REYMOND et selon l'horaire suivant :

08h00 - 09h30 : Monsieur Etienne DUBUIS, Syndic (1^{ère} partie) (avec Mmes Fournier et Frei)
09h30 - 11h00 : Madame Anne MERMINOD (avec Madame Medrano)
11h00 - 12h30 : Madame Corinne WILLI (avec Monsieur Tchanz)
13h45 - 15h30 : Monsieur Olivier MATTHEY (avec Monsieur Carmine)
15h30 - 16h30 : Monsieur René Piller (avec Monsieur Conde)
16h30 - 18h00 : Monsieur Etienne DUBUIS, Syndic (2^{ème} partie)

La COGEFI a ensuite siégé à huis clos de 18h00 à 19h00, puis a présenté à l'ensemble de la Municipalité et au boursier un premier feedback.

La COGEFI remercie la Municipalité, ainsi que le boursier pour leur disponibilité et pour les explications et réponses reçues.

Les documents suivants ont été transmis à la COGEFI pour analyse :

- Le rapport de gestion 2022
- Les comptes communaux 2022
- Le préavis 06/2022 *Comptes 2023*
- Le rapport FIDENTER sur la vérification des comptes annuels
- Les comptes 2022 de l'entente intercommunale Les Alouettes
- Les comptes 2022 de l'Association intercommunale de l'ORPC
- Les comptes 2022 du SDIS Chamberonne
- Les comptes 2022 de la commission intercommunale Mèbre-Sorge
- Les comptes 2022 de l'inspection intercommunale des chantiers

Les documents suivants ont été remis en séance.

- Comptes par nature – exercice 2022
- Bâtiments communaux : planification des travaux
- Répartition comptable des prestations informatiques
- Détail impôt par type d'impôt ; tableau à double entrées par année comptable et fiscale
- Détail des subventions allouées aux différentes sociétés locales (usage interne COGEFI)

1. PREAMBULE

Dans le cadre de son analyse, la COGEFI a examiné le rapport de Gestion 2022. Elle a constaté la qualité de ce document et en remercie les auteurs. Après une période difficile en 2021, la Municipalité a pu fonctionner de manière satisfaisante en 2022. Les postes vacants du chef des bâtiments et du secrétaire municipal ont été repourvus, ce qui a permis à l'administration communale de prendre un nouveau départ.

2. ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION

Les pages 197 et 198 du rapport de gestion apportent des réponses aux vœux de la COGEFI sur la gestion 2021. La COGEFI prend acte de ces réponses.

Pour une meilleure lecture, l'analyse du rapport de gestion 2022 se fera dans l'ordre du sommaire, plutôt que dans l'ordre de passage des Municipales et des Municipaux.

Des motions et interpellations listés en p.21 et 22 **sont en suspens depuis de nombreuses années**, la plus ancienne date de 2014. Jugées intéressantes par la Municipalité, elles ont été conservées sur la liste. Le manque de ressources pour les traiter est la raison de ces délais. L'engagement de la nouvelle secrétaire municipale devrait permettre de traiter ces points. Les anciens préavis qui sont clôturés, c'ad mentionnés comme « Terminé » (également en page 67 du rapport financier) restent listés tant que l'amortissement est réalisé sur l'année, ou si des factures ou subventions sont encore attendues.

La participation aux projets du **SDOL** avec les autres communes du district est très intéressante, car elle aborde les questions d'urbanisme, de mobilité, d'environnement, etc... De plus, c'est un district qui a développé une très bonne collaboration entre les communes, car celles-ci sont très imbriquées géographiquement et dynamiques.

Comment ont été calculés le salaire du futur secrétaire du Conseil communal ? (calcul fourni par M Etienne Dubuis), en réponse à une question posée en Conseil Communal du 24 mai :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Classe 6 : | 70'000.- à 115'000.- |
| Annuités maximales : | |
| (8 années maximum à l'engagement) : | 8'960.- ((70'000 x 1.6%) x 8) |
| Salaire annuel brut : | 78'960.- |
| À un taux d'activité de 30% : | 23'688.- |
| Avec charges sociales : | 29'000.- (comme annoncé dans le préavis) |

Trouver le bon candidat est un défi dans un marché de l'emploi très tendu. Suite à la rupture de contrat avec le **secrétaire municipal** précédent, le délai de congé a été raccourci et la décision a été prise de faire appel à des professionnels en cas d'embauche de cadres, pour aider à leur évaluation.

Vision à moyen terme de l'informatique communale : les serveurs seront rapidement changés et on passera à Microsoft 365 – le préavis est en cours. Cela inclura « Teams » et un « Chat » qui permettra de moins utiliser le mail et devrait simplifier les choses pour le personnel. IL est également prévu un remplacement progressif des PC fixes par des portables pour permettre le télétravail. La COGEFI se pose également la question, s'il ne faudrait pas privilégier à moyen terme une solution basée sur le cloud.

Afin de soulager les employés et d'éviter de nouveaux engagements, un **guichet virtuel** et du « e.services », comme par exemple pour les demandes de vélos électriques, serait-il une bonne solution. La secrétaire municipale a discuté avec la commune de Renens, qui a rapporté que cette solution coûte très cher et pose beaucoup de problèmes, car les modules doivent être compatibles entre eux et avec ceux du Canton. La Municipalité en a conclu qu'il vaudrait mieux attendre que les communes plus en avance aient « débugué » ces applications et que le Canton vienne avec un module qui inclura aussi de la cyber sécurité avant d'implémenter ces solutions. On pourrait en revanche, sur le **site Internet de la commune**, prévoir des modules qui permettraient aux administrés de simplifier les démarches, dès maintenant. Une **GED** (Gestion Electronique des Documents) n'est quant à elle pas à l'ordre du jour. Cela demande beaucoup d'implication de la part du personnel pour la mettre en place. Les nouvelles imprimantes permettent déjà de scanner et de créer des métadonnées pour l'archivage, de labelliser les documents.

5. OFFICE DE LA POPULATION ET RECEPTION (pages 41 à 52)

Titres de transport à tarif préférentiel : au vu de l'augmentation de la demande, ne faudrait-il pas élargir l'offre de la Commune ? Ce n'est malheureusement pas possible car le nombre de billets est contingenté par commune.

Il faut un **PRU** par tranche de 5'000 habitants. Avec le dépassement récent des 5'000 habitants à Saint-Sulpice, un deuxième PRU ne sera nécessaire que si l'on dépasse 10'000 habitants.

Démographie

Le chiffre de la « Population résidente permanente » nous vient du Canton. Les chiffres figurant sous « Mutations/Événements » résultent de l'enregistrement des événements par la Commune au fur et à mesure de leur annonce par les intéressés. Cela dit, la Municipalité n'a pas d'explication sur les chiffres du rapport qui annonce plus de départs que d'arrivées année après année. Cette bizarrerie vient sans doute des mouvements de la population « flottante » des particuliers à situation précaire, comme les personnes en attente d'un titre de séjour, de détenteurs de permis de courte durée ou d'occupants de résidence secondaire, qui sont enregistrés par la Commune, mais pas par le Canton. Il reste que, au Canton aussi, le nombre d'arrivées devrait égaler celui des départs. Le mystère reste entier.

Le **nombre d'enfants** reste stable à Saint-Sulpice, mais les besoins pour le parascolaire augmentent (càd cantine, UAPE et garderie). Ceci s'explique par le fait qu'il y a de plus en plus de familles où les deux parents travaillent, c'est un changement sociétal. De plus, nous avons une population qui n'a que rarement les grands-parents sur place. Quant au nombre d'élèves scolarisés à Saint Sulpice, il a augmenté au cours de ces dernières années en raison des nouvelles arrivées, notamment dues aux constructions des immeubles qui ont remplacé les villas individuelles. Le pourcentage de scolarisation dans le privé n'a quant à lui pas changé par rapport aux années précédentes

6. RESSOURCES HUMAINES (pages 55 à 62)

Les **conditions de travail** sont décrites comme peu satisfaisantes. La Municipalité confirme que c'était le ressenti en 2022. Le nouveau règlement du personnel qui était très attendu par le personnel et qui entrera en vigueur bientôt devrait passablement améliorer la situation, car il règle un grand nombre de points de tension.

Les employés sont décrits « **sous pression** », en raison du **manque de personnel** et de ressources. Selon la Municipalité, il manquerait actuellement environ 3 « Equivalent Plein Temps » (ci-après « EPT »), càd l'équivalent de 3 temps pleins, ceci sans compter l'addition de nouveaux projets qui nécessiteraient encore des ressources supplémentaires. La Municipalité limite les embauches au maximum, c'est une recherche d'équilibre à trouver entre les besoins et les capacités financières de la Commune.

C'est de la responsabilité du service des Ressources Humaines (ci-après « RH ») de s'occuper des **recrutements**. Mais en 2021, il y a eu deux départs de cadres pour lesquels le recrutement est très chronophage. Afin de diminuer le risque de tomber sur un mauvais profil, la Municipalité a décidé de faire appel à des prestataires externes.

Un **turnover** important et des maladies de longues durées ont été constatés en 2022, ce qui coûte cher à la Commune. Les licenciements (2 en « enfance et jeunesse » et 2 en « administration ») sont souvent liés aux comportements, au relationnel, comme par exemple une éducatrice qui n'arriverait pas à travailler en équipe. La gestion des conflits est faite en premier lieu par le chef de service, mais si le conflit perdure, les RH entrent en matière.

Le taux d'absentéisme s'élève à **4,9%** si l'on exclu les absences prolongées (soit **+1,1%** de plus que la moyenne Suisse)

La Commission souhaite qu'il ne soit plus fait mention du détail de **l'état de santé des employés** de l'administration dans ce type de rapport, même de manière anonyme. Le terme « absence prolongée pour raison de santé » étant suffisant.

Démissions : certains collaborateurs n'aiment pas le changement et éprouvent de la difficulté à s'adapter. L'agressivité verbale (ou plus grave, physique), l'exposition à la critique ou à la pression des administrés peuvent être difficile à supporter. Tout le monde n'est pas prêt à faire face à ces attaques. Lors du recrutement, le nouvel arrivant rencontre des collègues, qui lui expliquent ce problème.

Un **entretien de départ** doit être réalisé avec un questionnaire formalisé. Mais pour l'instant, il est réalisé par le supérieur hiérarchique. La RH voudrait le faire elle-même pour plus de transparence et d'indépendance, mais elle n'a pas assez de disponibilité pour pouvoir le faire actuellement. De plus, elle aimerait également faire des entretiens au cours de la période d'essai et au retour de maladie, ce qui n'est actuellement pas fait, pour les mêmes raisons.

Les **formations** doivent avoir un « retour sur investissement ». Elles sont discutées entre le collaborateur concerné et leur chef de service. Une contribution du collaborateur en temps ou en argent est souvent demandée.

Les formations sont en général liées à un projet, ou imposées par la mise à jour de nouvelles normes ou pour la sécurité. Il y a aussi eu une formation linguistique à l'anglais pour le guichet.

26 collaborateurs n'ont pas eu de formation en 2022 : Ceci s'explique par le fait que l'année d'arrivée du collaborateur, il n'y a en général pas de formation. Il y a aussi eu 4 départs. Les collaborateurs n'ont pas non plus toujours le temps de réaliser les formations qu'ils envisageaient. Les formations sont acceptées selon le budget disponible.

Les **outils informatiques de gestion du personnel**, comme MobaTime et Abacus permettent de gérer le personnel. Ceux-ci devraient encore être améliorés, mais il manque des ressources actuellement pour le faire.

Des activités de « **Team Building** » sont réalisées pour contribuer à une bonne ambiance de travail : une sortie du personnel a été organisée au Laviau avec un repas canadien, et une sortie d'une journée avec les chefs de service a été réalisée avec l'intervention d'un intervenant externe.

Le télétravail concerne entre 6 et 9 personnes sur 80 collaborateurs (apprentis inclus), à raison d'une demi-journée ou 1 journée par semaine. C'est une source de motivation pour les collaborateurs. Un accord du supérieur hiérarchique est nécessaire et ceci est renégociable s'il y a suspicion de non-efficacité. Mais en général, les collaborateurs en font plutôt plus lorsqu'ils sont en télétravail.

L'**organigramme** de la page 62 pourrait être plus lisible.

7. **FINANCES** (pages 55 à 68)

Le **fonds de roulement** (ci-après « FDR »), graphique de la page 66, montre une baisse de 2,104 Million de CHF entre 2018 et 2019, qui s'explique de la manière suivante :

- 2 411 kCHF Achat d'un terrain payé par la trésorerie courante
- 486 kCHF Investissement « garderie », payé par la trésorerie courante
- -793 kCHF Marge d'auto-financement négative au cours de l'année fiscale

Le canton de Vaud est le dernier canton de Suisse à mettre en œuvre le **nouveau plan comptable harmonisé MCH2**. Saint-Sulpice est parmi les communes pilotes pour sa mise en place. A partir de l'année 2024 les comptes de Saint-Sulpice seront présentés au nouveau format. Pour l'année de transition en cours, les chiffres seront présentés dans les deux systèmes comptables en parallèle. Le nouveau plan comptable MCH2 inclura des indicateurs, dont le FDR, avec des définitions claires sur la manière de les calculer et ce qui doit être inclus dedans, ce qui permettra de mieux comparer les communes entre elles.

Evolution de la facture sociale et de la péréquation :

Suite à l'accord UCV (Union des Communes Vaudoises) – Canton, passé en 2022, **le Canton a augmenté sa contribution** afin d'alléger la Participation des Communes à la Cohésion Sociale (PCS). Cette participation des communes en baisse en 2022 par rapport aux années précédentes devrait rester stable.

Suite à l'acceptation de l'initiative « SOS Communes », le système de péréquation a été remis en cause de manière plus globale. Le projet de loi du 9 mars 2023 qui prévoit de changer le mode de calcul de la **péréquation inter-communale** représenterait une baisse significative des coûts pour Saint-Sulpice. La Municipalité hésite toutefois à donner un chiffre, car la loi n'est pas encore adoptée. Le projet de loi devrait être voté au plus tard au printemps 2024, pour une application en 2025.

Les **frais d'études** liés aux projets qui ne sont pas encore passés par l'aval d'un préavis, comme par exemple, le projet d'agrandissement des structures de garderie et de l'UAPE cité dans le Serpeliou numéro 286 ou le projet lié au port de la Venoge, qui est en cours depuis 2021 ou encore l'étude du DDP sur les parcelles 404 et 652, figurent dans les comptes sous « Frais études préliminaires ou Honoraires techniques, architectes et juridiques ». Il n'est cependant pas possible en l'état de connaître la répartition de ces charges entre les différents projets. La COGEFI exprime un vœu pour un suivi de ces charges par projet.

8. ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (pages 71 à 76)

Entre 2021 et 2022, la Commune de Saint-Sulpice a enregistré une **augmentation de 6 entreprises**. Dans le détail, elle a répertorié 36 arrivées et 22 départs. Le décalage existant entre le nombre de mouvements (arrivées/départs) et le nombre final résulte du fait que certains mouvements s'opèrent de façon rétroactive pour les entreprises - le délai entre l'annonce au registre du commerce par l'entreprise et l'arrivée de l'information au Service de la population peut prendre plusieurs mois.

Le taux de 10% d'EPT qui a été alloué pour la **promotion économique** est bien bas pour réaliser de vrais projets. La collaboratrice s'est consacrée surtout au développement durable. Bien que son budget soit modeste, le centre de coût spécifique est néanmoins maintenu par la Municipalité « pour ne pas l'oublier » [sic]. La Municipalité considère que plus de ressources seraient nécessaires pour maintenir de meilleures relations avec les entreprises installées sur la Commune (il y en a entre 200 et 250) et pour solliciter plus Lausanne Région. Dans ses vœux la COGEFI demande une liste des principales entreprises de la Commune. Attirer et maintenir les entreprises dans la Commune devrait être une des priorités de la Municipalité.

L'activité **tourisme** inclut notamment la venue du théâtre TKM, le film en plein air, le festival Hyper Ouest, le festival des arts de la rue et la gestion du programme des manifestations. Une partie de la taxe de séjour est donnée à la société de développement de Saint Sulpice. Il a été convenu avec le FERL (Fonds pour l'Equipement Touristique de la Région Lausannoise) qu'il n'y a que le travail de la bourse pour la perception des taxes de séjour qui pouvait être affecté à ce centre de coûts. Le boursier

va étudier la possibilité d'imputer d'autres charges, comme du mobilier urbain et son entretien, lorsque cela concerne l'activité touristique.

9. BATIMENTS, DOMAINES ET FORETS (pages 79 à 88)

Une meilleure **valorisation des bâtiments**, régulièrement rappelée dans ses vœux par la COGEFI pour générer des revenus supplémentaires, est jugée difficile, mis à part pour les projets déjà prévus au Bochet 1 et le DDP.

Sur le terrain de **l'Auberge communale**, il serait possible de construire 3 immeubles pour mieux rentabiliser l'espace.

Au **centre 60**, il était prévu de louer deux appartements. Or, l'un des deux appartements est utilisé par la Municipalité pour des bureaux, une salle de réunion et la cuisine fait office de réfectoire pour le personnel. Les locaux prévus pour la nouvelle déchetterie permettront probablement de remettre cet appartement en location.

Concernant l'**entretien** des bâtiments communaux : pour l'instant, ce sont plus des entretiens urgents qui sont réalisés au coup par coup, plutôt que de réelles rénovations. Des **fiches techniques par bâtiment**, avec la liste des travaux à faire sont en cours d'élaboration, ce qui devrait permettre de faire des propositions.

Pour le **foyer des Pâquis**, en 2022, des peintures ont été refaites et de nouvelles tables achetées. Il n'y a pas de projet de démolition. Le chauffage pose beaucoup de soucis : la chaudière est vieillissante. Le jour où on ne trouvera plus de pièces détachées, il faudra la changer par une pompe à chaleur ou par un chauffage à distance depuis le collège des Pâquis. Une isolation du foyer des Pâquis aurait un coût conséquent. Un devis de 28,5 kCHF pour un WC pour handicapés a été reçu, largement au-dessus du budget qui avait été estimé à 8 kCHF au départ. Avec la reprise des P'tis Loup, et le projet de faire dîner les écoliers au foyer des Pâquis, il faudra prévoir de la manutention des tables si on souhaite continuer à louer le foyer. Un compromis a été trouvé : une moitié de salle (côté cuisine) sera utilisée pour les repas et l'autre côté pour les activités. Il faudra néanmoins ranger les tables le week-end pour l'association religieuse qui loue les locaux.

Au **Centre 52**, la chaudière est tombée en panne et il n'est plus possible de trouver des pièces de rechange pour cette chaudière à gaz. Le remplacement par une pompe à chaleur géothermique est coûteux et actuellement ce n'est pas prévu.

Les grands projets à venir sont la déchetterie et la voirie, incluant des bureaux.

Il n'y a pas d'autres grands projets prévus pendant cette législature sur les bâtiments communaux actuels. Mais à plus long terme, on devrait rentabiliser mieux la parcelle du Léman – le bâtiment est obsolète (il a une quarantaine d'années), notamment en ce qui concerne les normes énergétiques.

La COGEFI rappelle qu'il y aura aussi **l'église romane** à rénover. Un budget suivra avec un préavis.

Certains membres de la COGEFI déplorent que les revenus des immeubles ne suivent pas l'augmentation des charges, ainsi que l'absence d'initiatives visant à corriger cette dégradation du **rendement immobilier**. Le manque de planification régulière des rénovations pourrait en outre coûter très cher à la Commune dans quelques années.

10. INFRASTRUCTURE ET ENERGIE (pages 91 à 104)

Concernant la RC1, toutes les factures ne sont pas encore rentrées (par exemple, facture non reçue d'un géomètre). Cela prend du temps, car il y a plusieurs niveaux de validation et on est encore en attente de subventions. C'est pour cela que le statut du projet est encore « ouvert », bien que le chantier soit terminé. On devrait toutefois rester dans l'estimation des 900 KCHF du budget.

Beaucoup de collecteurs d'eaux usées sont privés et devraient passer en main du secteur public. Des travaux sont prévus et le fonds de réserve dédié sera utilisé à cet effet.

11. VOIRIE (pages 107 à 114)

L'augmentation de la charge administrative de la Voirie citée dans le rapport concerne les tâches liées au chantier de la RC1, les appels d'offres qui sont examinés attentivement, les demandes d'abattage et la gestion de nombreux e-mails.

Pour le **tri des déchets**, le porte-à-porte sera maintenu pour le compostable, car cela encourage les citoyens à trier : nous avons ramassé en 2022 112 kg par habitant alors que la moyenne du Canton est de 65 kg. Le ramassage du papier sera en revanche diminué à 1 fois par mois, afin de réduire les coûts. Certaines communes ne ramassent pas le papier. Si le conteneur à cartons est plein, il faudra aller à la déchetterie. Consommer moins, c'est le but de la taxe et cela réduirait les charges liées aux déchets, mais la Commune se doit aussi d'offrir les services attendus par la population.

La **taxe sur les déchets de 100 Fr.** par personne est due par tous les habitants, indifféremment de la quantité de déchet à traiter qu'ils génèrent, car il s'agit d'une taxe de mise à disposition des infrastructures et non une taxe d'utilisation. C'est bien ce qui est indiqué dans l'explicatif de la loi de finances des déchets urbains.

Le contrat avec le prestataire pour le **ramassage des déchets** sera passé à 3 ans au lieu de 5 ans actuellement. Ceci devrait permettre de renouveler le contrat au meilleur prix en faisant jouer la concurrence.

Lausanne a dénoncé son contrat avec la CISTEP (Commission Intercommunale de la **STEP** station d'épuration des Eaux usées de Vidy) pour 2023. Ils sont en renégociation actuellement, car ils n'ont pas trouvé de prestataire alternatif dans le privé.

Les **plastiques hors PET** ne sont pas ramassés, car il n'existe pas de filières de recyclage en Suisse. Les exporter ne serait pas intéressant au niveau du bilan CO2 en raison du transport. Il y a une centaine de composés chimiques dans les plastiques. Il faudrait les trier et les laver. C'est pareil pour les briques de lait avec un intérieur en aluminium ; elles ne sont pas traitées, mais brûlées.

La poubelle située juste à côté de la statue du Pélican n'embellit pas la vue. Il sera étudié si cette poubelle peut être déplacée.

12. URBANISME ET CONSTRUCTIONS, TRANSPORTS (pages 117 à 126)

Saint-Sulpice met en conformité les accès aux bus pour les **personnes à mobilité réduite**. Le nouvel arrêt, direction Morges – Lausanne, du 701, arrêt Ochettaz-Ormet est selon plusieurs usagers peu compatible avec les besoins de cette catégorie de la population. La RC1 est du domaine du Canton. Le voyer des routes a testé la conformité de cet arrêt de bus par rapport au règlement et c'est en ordre et la hauteur est réglementaire. Les chauffeurs de bus devraient adapter leur conduite pour favoriser l'accessibilité.

Les **anciens abribus** avec vitres teintées vont être changés, afin que le chauffeur puisse voir les usagers et vice versa.

La ligne numéro 1 sera rallongée pour les grandes écoles, mais elle ne desservira que des quartiers peu denses de Saint-Sulpice. Malgré cela, les coûts pour Saint-Sulpice ne font que croître. Les **Transports Lausannois** vont passer au tout électrique, ce qui coûtera très cher. La facture est réduite des bénéfiques, qui représentent environ un tiers des coûts, puis est répartie à un tiers au Canton, et un tiers aux Communes - pour Saint-Sulpice à hauteur d'environ 5%. Cette répartition est calculée sur base de la population et des km parcourus.

Un « **shuttle** » pour le village ne coûterait-il pas moins cher ? La Municipalité répond que non.

13. SECURITE (pages 129 à 136)

Les informations détaillées et complètes du rapport de gestion 2022 n'ont pas suscité de questions de la Commission, ni transmises par le Conseil.

14. ENFANCE ET JEUNESSE (pages 139 à 156)

L'option de maintenir une **garderie communale**, au lieu d'une garderie privée, est confirmée, pour un coût moindre pour les parents et pour garder le contrôle sur la qualité des prestations.

Le **Croqu'Pomme** va cesser son activité car cette structure ne correspond plus aux besoins des parents, qui privilégient une structure de garde pour des journées complètes. Les locaux vont servir à la garderie. Pour le scolaire, ce sont des locaux préfabriqués qui seront utilisés s'il l'on venait à manquer de place.

Le Serpeliou du mois de février 2023 mentionne un **renoncement à un projet de nouveaux services** destiné à la population. Il s'agit de l'augmentation des places à l'UAPE et à la garderie. Ce projet devrait être proposé prochainement au Conseil Communal.

15. AFFAIRES SOCIALES (pages 159 à 168)

Pas de commentaires particuliers.

16. VIE LOCALE (pages 171 à 186)

Il a été remis à usage interne de la Commission la liste des subventions allouées aux différentes sociétés locales.

VŒUX DE LA COGEFI

- 1) Prévision sur 5 ans des charges, des revenus, des investissements et de leurs financements.
- 2) Graphique sur 5 ans de l'évolution de la dette et de la marge d'autofinancement incluant les hypothèses du coût du service de la dette.

- 3) Indicateurs : coût pour la Commune par place de la garderie, de l'UAPE, du réfectoire et de l'école (séparément) sur base des comptes du dernier exercice clôt.
- 4) Etablissement d'une liste des entreprises importantes ou avec du potentiel fiscal important à St-Sulpice, avec leur activité, afin d'avoir une meilleure connaissance du tissu économique de la Commune.
- 5) Fiche technique par bâtiment communal avec les travaux d'entretien, les travaux de rénovations nécessaires et une planification de ces travaux dans le temps, ainsi qu'une estimation de leurs coûts sur 5 à 10 ans. Ce travail a déjà été commencé.
- 6) Tableau des frais engagés concernant les études préliminaires pour les projets en cours actuellement et le suivi de ces charges en lien avec l'avancement des projets.
- 7) Avant le vote sur le point d'impôt 2023, une estimation prévisionnelle des revenus, des charges et des investissements qui vont varier significativement par rapport aux comptes 2022 sur les 5 prochaines années (péréquation, DDP, nouveaux gros contribuables, grands projets, etc..). La situation financière de la Commune en termes de revenus ou de charges va changer ; sur quoi peut-on tabler ?

CONCLUSION DE LA COGEFI

En 2022, suite à la recomposition l'équipe municipale, une collaboration plus stable entre les membres de la Municipalité est perceptible. L'engagement de la secrétaire municipale actuelle et de son adjoint va permettre de rattraper le travail en retard accumulé qui fait suite aux différents départs dans ce service et à stabiliser l'administration communale.

Le nouveau chef de service pour les bâtiments engagé en 2022 a commencé l'inventaire des entretiens et des rénovations nécessaires pour les bâtiments communaux. Ce travail a été salué par la COGEFI qui l'avait appelé dans ses vœux dans le dernier rapport de gestion. Il devrait en découler une meilleure planification des projets de rénovation à l'avenir et une meilleure répartition dans le temps de la charge financière. Nous espérons aussi à terme une amélioration du rendement du parc immobilier.

Le rapport de gestion 2022 indique à de nombreuses reprises que le personnel communal est sous tension. Le nouveau règlement du personnel qui vient d'être accepté réévalue à la hausse les salaires et améliore sensiblement les conditions de travail du personnel communal, en instaurant notamment une semaine de vacances supplémentaire (ce qui diminue le temps de travail). Reste à savoir comment les finances communales pourront faire face à l'augmentation à la fois du coût du personnel existant et à l'augmentation de l'effectif qui semble nécessaire, comme suggéré dans le rapport, et dont le besoin risque d'augmenter encore avec les nouveaux gros projets annoncés.

Le préambule du rapport explique de façon précise la situation de Saint-Sulpice en détaillant les défis et les projets actuels et futurs. Cependant il manque une vision pour ces prochaines années et une planification dans le temps des grands projets à venir. Les ressources humaines et financières étant limitées, il faudra prioriser certains projets et probablement faire des choix pour leurs réalisations.

La COGEFI remercie les Municipaux, ainsi que les chefs de services de la Commune, pour la qualité du travail effectué, pour le respect du budget, pour l'écriture d'un rapport de gestion de qualité, ainsi que pour leur disponibilité pour répondre aux questions de la Commission.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la COGEFI vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion 2022 de la Municipalité
- du rapport de la COGEFI chargée de son étude

Où les conclusions du rapport de la COGEFI et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022

Au nom de la COGEFI

La présidente

Helena Froehlich

La rapportrice

Anne Guthmuller

Saint-Sulpice, le 07 juin 2023